

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

**Décision n° AD 2012-59 du 14 février 2013
relative à l'agrément d'artifices de divertissement**

NOR : DEVP1303327S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la défense, notamment son article L. 2352-1 ;
Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;
Vu l'arrêté du 4 mai 2010 relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation des produits explosifs ;
Vu l'arrêté du 4 mai 2010 portant habilitation et agrément de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité des produits explosifs et pour procéder aux examens et épreuves prévus à l'article 35 du décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 1998 relatif à l'habilitation du laboratoire de la société Brézac Artifices pour la réalisation des examens et épreuves en vue de l'agrément des artifices de divertissement ;
Vu la demande présentée le 3 décembre 2012 par la société Brézac Artifices ;
Vu les dossiers LCEB/BRZ/12/DA/BA-21 du 18 décembre 2012, LCEB/BRZ/12/DA/BA-22 du 18 décembre 2012, LCEB/BRZ/12/DA/BB-17 du 18 décembre 2012, LCEB/BRZ/12/DA/BB-18 du 18 décembre 2012, LCEB/BRZ/12/DA/BB-19 du 18 décembre 2012, LCEB/BRZ/12/DA/BB-29 du 18 décembre 2012, LCEB/BRZ/12/DA/MG-04 du 18 décembre 2012 et LCEB/BRZ/12/DA/FT-10 du 18 décembre 2012, présentés à l'appui de cette demande ;
Vu le rapport INERIS/AD/701 du 19 décembre 2012 ;
Considérant que les résultats obtenus suite à la mise en œuvre des épreuves et examens réalisés sur les échantillons présentés dans la demande répondent aux exigences du décret du 4 mai 2010 susvisé,

Décide :

Article 1^{er}

Les artifices de divertissement élémentaires portés dans le tableau ci-après sont agréés au titre du décret du 4 mai 2010 susvisé, avec les numéros et le groupe de classement indiqués.

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
16 coups – Hévéa de Patagonie frisson (AE)	016 24-01E	K3	BA/80928/07/17	205	35
16 coups – Hévéa de Patagonie bleu (AE)	016 24-02E	K3	BA/80929/07/17	205	35
16 coups – Hévéa de Patagonie jaune (AE)	016 24-04E	K3	BA/80930/07/17	205	35
16 coups – Hévéa de Patagonie vert (AE)	016 24-05E	K3	BA/80931/07/17	205	35
16 coups – Hévéa de Patagonie rouge (AE)	016 24-06E	K3	BA/80932/07/17	205	35

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
16 coups - Hévée de Patagonie frissonnant or (AE) ...	016 24-07E	K3	BA/80933/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie multicolore (AE) (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, frissonnant or, argent, violet, cligno argent, cligno vert, cligno rouge, frisson blanc, filet d'or)	016 24-08E	K3	BA/80934/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie argent (AE)	016 24-09E	K3	BA/80935/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie violet (AE)	016 24-10E	K3	BA/80936/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie bicolore (AE) (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, frissonnant or, argent, violet, cligno argent, cligno vert, cligno rouge, frisson blanc, filet d'or)	016 24-12E	K3	BA/80937/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie clignotant argent (AE)	016 24-13E	K3	BA/80938/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie clignotant vert (AE) ...	016 24-15E	K3	BA/80939/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie clignotant rouge (AE)	016 24-16E	K3	BA/80940/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie frisson blanc (AE)	016 24-17E	K3	BA/80941/07/17	205	35
16 coups - Hévée de Patagonie filet d'or (AE)	016 24-18E	K3	BA/80942/07/17	205	35
36 coups - Hévée ROF	036 19-44E	K3	BA/80943/07/17	300	55
Araignée frisson	762 75-01	K3	BB/80944/07/17	130	90
Araignée Bleu	762 75-02	K3	BB/80945/07/17	130	90
Araignée Jaune	762 75-04	K3	BB/80946/07/17	130	90
Araignée vert	762 75-05	K3	BB/80947/07/17	130	90
Araignée rouge	762 75-06	K3	BB/80948/07/17	130	90
Araignée multicolore (bleu, jaune, vert, rouge, argent, violet)	762 75-08	K3	BB/80949/07/17	130	90
Araignée argent	762 75-09	K3	BB/80950/07/17	130	90
Araignée violet	762 75-10	K3	BB/80951/07/17	130	90
Araignée à changement de couleur (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, argent, violet, pétillant argent, pétillant citron, pétillant vert, pétillant rouge, pétillant orange, filet d'or, rose, magenta, frisson blanc, citron, citron vert, frissonnant or, aqua, pêche)	762 75-11	K3	BB/80952/07/17	130	90
Araignée bicolore (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, argent, violet, pétillant argent, pétillant citron, pétillant vert, pétillant rouge, pétillant orange, filet d'or, rose, magenta, frisson blanc, citron, citron vert, frissonnant or, aqua, pêche)	762 75-12	K3	BB/80953/07/17	130	90
Araignée pétillant argent	762 75-13	K3	BB/80954/07/17	130	90
Araignée pétillant citron	762 75-14	K3	BB/80955/07/17	130	90
Araignée pétillant vert	762 75-15	K3	BB/80956/07/17	130	90
Araignée pétillant rouge	762 75-16	K3	BB/80957/07/17	130	90
Araignée pétillant orange	762 75-17	K3	BB/80958/07/17	130	90
Araignée filet d'or	762 75-18	K3	BB/80959/07/17	130	90
Araignée rose	762 75-20	K3	BB/80960/07/17	130	90
Araignée magenta	762 75-21	K3	BB/80961/07/17	130	90
Araignée frisson blanc	762 75-22	K3	BB/80962/07/17	130	90
Araignée multicolore pastel (frisson, filet d'or, pétillant argent, pétillant citron, pétillant vert, pétillant rouge, pétillant orange, rose, magenta, frisson blanc, citron, citron vert, mandarine, fris- sonnant or, aqua, pêche)	762 75-23	K3	BB/80963/07/17	130	90

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Araignée citron	762 75-24	K3	BB/80964/07/17	130	90
Araignée citron vert	762 75-25	K3	BB/80965/07/17	130	90
Araignée mandarine	762 75-26	K3	BB/80966/07/17	130	90
Araignée frissonnant or	762 75-27	K3	BB/80967/07/17	130	90
Araignée aqua	762 75-28	K3	BB/80968/07/17	130	90
Araignée pêche	762 75-29	K3	BB/80969/07/17	130	90
Araignée frisson	762 10-01	K3	BB/80970/07/17	315	105
Araignée bleu	762 10-02	K3	BB/80971/07/17	315	105
Araignée jaune	762 10-04	K3	BB/80972/07/17	315	105
Araignée vert	762 10-05	K3	BB/80973/07/17	315	105
Araignée rouge	762 10-06	K3	BB/80974/07/17	315	105
Araignée multicolore (bleu, jaune, vert, rouge, argent, violet)	762 10-08	K3	BB/80975/07/17	315	105
Araignée argent	762 10-09	K3	BB/80976/07/17	315	105
Araignée violet	762 10-10	K3	BB/80977/07/17	315	105
Araignée à changement de couleur (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, argent, violet, pétillant argent, pétillant citron, pétillant vert, pétillant rouge, pétillant orange, filet d'or, rose, magenta, frisson blanc, citron, citron vert, frissonnant or, aqua, pêche)	762 10-11	K3	BB/80978/07/17	315	105
Araignée Bicolore (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, argent, violet, pétillant argent, pétillant citron, pétillant vert, pétillant rouge, pétillant orange, filet d'or, rose, magenta, frisson blanc, citron, citron vert, frissonnant or, aqua, pêche)	762 10-12	K3	BB/80979/07/17	315	105
Araignée pétillant argent	762 10-13	K3	BB/80980/07/17	315	105
Araignée pétillant citron	762 10-14	K3	BB/80981/07/17	315	105
Araignée pétillant vert	762 10-15	K3	BB/80982/07/17	315	105
Araignée pétillant rouge	762 10-16	K3	BB/80983/07/17	315	105
Araignée pétillant orange	762 10-17	K3	BB/80984/07/17	315	105
Araignée filet d'or	762 10-18	K3	BB/80985/07/17	315	105
Araignée rose	762 10-20	K3	BB/80986/07/17	315	105
Araignée magenta	762 10-21	K3	BB/80987/07/17	315	105
Araignée frisson blanc	762 10-22	K3	BB/80988/07/17	315	105
Araignée multicolore pastel (frisson, filet d'or, pétillant argent, pétillant citron, pétillant vert, pétillant rouge, pétillant orange, rose, magenta, frisson blanc, citron, citron vert, mandarine, fris- sonnant or, aqua, pêche)	762 10-23	K3	BB/80989/07/17	315	105
Araignée citron	762 10-24	K3	BB/80990/07/17	315	105
Araignée citron vert	762 10-25	K3	BB/80991/07/17	315	105
Araignée mandarine	762 10-26	K3	BB/80992/07/17	315	105
Araignée frissonnant or	762 10-27	K3	BB/80993/07/17	315	105
Araignée aqua	762 10-28	K3	BB/80994/07/17	315	105
Araignée pêche	762 10-29	K3	BB/80995/07/17	315	105
Frisson avec tronc	772 75-01	K3	BB/80996/07/17	165	110

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Bleu avec tronc	772 75-02	K3	BB/80997/07/17	165	110
Jaune avec tronc	772 75-04	K3	BB/80998/07/17	165	110
Vert avec tronc	772 75-05	K3	BB/80999/07/17	165	110
Rouge avec tronc	772 75-06	K3	BB/81000/07/17	165	110
Orange avec tronc	772 75-07	K3	BB/81001/07/17	165	110
Multicolore avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-08	K3	BB/81002/07/17	165	110
Argent avec tronc	772 75-09	K3	BB/81003/07/17	165	110
Violet avec tronc	772 75-10	K3	BB/81004/07/17	165	110
À changement de couleur avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-11	K3	BB/81005/07/17	165	110
Bicolore avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-12	K3	BB/81006/07/17	165	110
Clignotant argent avec tronc	772 75-13	K3	BB/81007/07/17	165	110
Clignotant vert avec tronc	772 75-15	K3	BB/81008/07/17	165	110
Clignotant rouge avec tronc	772 75-16	K3	BB/81009/07/17	165	110
Frisson blanc avec tronc	772 75-17	K3	BB/81010/07/17	165	110
Filet d'or avec tronc	772 75-18	K3	BB/81011/07/17	165	110
Filet d'argent avec tronc	772 75-19	K3	BB/81012/07/17	165	110
Rose avec tronc	772 75-20	K3	BB/81013/07/17	165	110
1/2 couleur 1/2 couleur avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-21	K3	BB/81014/07/17	165	110
Citron avec tronc	772 75-24	K3	BB/81015/07/17	165	110
Mandarine avec tronc	772 75-26	K3	BB/81016/07/17	165	110
Frissonnant or avec tronc	772 75-27	K3	BB/81017/07/17	165	110
Aqua avec tronc	772 75-28	K3	BB/81018/07/17	165	110
Filet d'or en cascade avec tronc	772 75-18C	K3	BB/81019/07/17	165	110
Filet d'argent en cascade avec tronc	772 75-19C	K3	BB/81020/07/17	165	110
Frisson Araignée argent avec tronc	772 75-31	K3	BB/81021/07/17	175	110
Bleu Araignée argent avec tronc	772 75-32	K3	BB/81022/07/17	175	110
Jaune Araignée argent avec tronc	772 75-34	K3	BB/81023/07/17	175	110
Vert Araignée argent avec tronc	772 75-35	K3	BB/81024/07/17	175	110

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Rouge Araignée argent avec tronc	772 35-36	K3	BB/81025/07/17	175	110
Orange Araignée argent avec tronc	772 75-37	K3	BB/81026/07/17	175	110
Multicolore Araignée argent avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-38	K3	BB/81027/07/17	175	110
Argent Araignée argent avec tronc	772 75-39	K3	BB/81028/07/17	175	110
Violet Araignée argent avec tronc	772 75-40	K3	BB/81029/07/17	175	110
À changement de couleur Araignée argent avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-41	K3	BB/81030/07/17	175	110
Bicolore Araignée argent avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-42	K3	BB/81031/07/17	175	110
Clignotant argent Araignée argent avec tronc	772 75-43	K3	BB/81032/07/17	175	110
Clignotant vert Araignée argent avec tronc	772 75-45	K3	BB/81033/07/17	175	110
Clignotant rouge Araignée argent avec tronc	772 75-46	K3	BB/81034/07/17	175	110
Frisson blanc Araignée argent avec tronc	772 75-47	K3	BB/81035/07/17	175	110
Filet d'or Araignée argent avec tronc	772 75-48	K3	BB/81036/07/17	175	110
Rose Araignée argent avec tronc	772 75-50	K3	BB/81037/07/17	175	110
1/2 couleur 1/2 couleur Araignée argent avec tronc (frisson, bleu, jaune, vert, rouge, orange, argent, violet, clignotant argent, clignotant vert, clignotant rouge, frisson blanc, filet d'or, filet d'argent, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua, filet d'or en cascade, filet d'argent en cascade)	772 75-51	K3	BB/81038/07/17	175	110
Citron Araignée argent avec tronc	772 75-54	K3	BB/81039/07/17	175	110
Mandarine Araignée argent avec tronc	772 75-56	K3	BB/81040/07/17	175	110
Frisonnant or Araignée argent avec tronc	772 75-57	K3	BB/81041/07/17	175	110
Aqua Araignée argent avec tronc	772 75-58	K3	BB/81042/07/17	175	110
Pleureur crépitant violet	761 10-40	K3	BB/81043/07/17	195	110
Pleureur crépitant filet d'or	761 10-41	K3	BB/81044/07/17	195	110
Pleureur crépitant aqua	761 10-42	K3	BB/81045/07/17	195	110
Pleureur crépitant rose	761 10-43	K3	BB/81046/07/17	195	110
Pleureur crépitant citron	761 10-44	K3	BB/81047/07/17	195	110
Pleureur crépitant vert	761 10-45	K3	BB/81048/07/17	195	110
Pleureur crépitant rouge	761 10-46	K3	BB/81049/07/17	195	110
Pleureur crépitant orange	761 10-47	K3	BB/81050/07/17	195	110
Pleureur crépitant multicolore (violet, filet d'or, aqua, rose, citron, vert, rouge, orange, argent)	761 10-48	K3	BB/81051/07/17	195	110

NOM COMMERCIAL de l'artifice	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Pleureur crépitant argent	761 10-49	K3	BB/81052/07/17	195	110
Gerbe Moldave frisson	715 75-01	K3	MG/81053/07/17	125	110
Gerbe Moldave bleu	715 75-02	K3	MG/81054/07/17	130	110
Gerbe Moldave vert	715 75-05	K3	MG/81055/07/17	125	110
Gerbe Moldave rouge	715 75-06	K3	MG/81056/07/17	120	110
Gerbe Moldave orange	715 75-07	K3	MG/81057/07/17	140	110
Gerbe Moldave multicolore (frisson, bleu, vert, rouge, orange, argent, violet, frisson blanc, filet d'or, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua)	715 75-08	K3	MG/81058/07/17	125	110
Gerbe Moldave argent	715 75-09	K3	MG/81059/07/17	140	110
Gerbe Moldave violet	715 75-10	K3	MG/81060/07/17	125	110
Gerbe Moldave à changement de couleur (frisson, bleu, vert, rouge, orange, argent, violet, frisson blanc, filet d'or, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua)	715 75-11	K3	MG/81061/07/17	145	110
Gerbe Moldave bicolore (frisson, bleu, vert, rouge, orange, argent, violet, frisson blanc, filet d'or, rose, citron, mandarine, frissonnant or, aqua)	715 75-12	K3	MG/81062/07/17	145	110
Gerbe Moldave frisson blanc	715 75-17	K3	MG/81063/07/17	135	110
Gerbe Moldave filet d'or	715 75-18	K3	MG/81064/07/17	115	110
Gerbe Moldave rose	715 75-20	K3	MG/81065/07/17	145	110
Gerbe Moldave citron	715 75-24	K3	MG/81066/07/17	130	110
Gerbe Moldave mandarine	715 75-26	K3	MG/81067/07/17	125	110
Gerbe Moldave frissonnant or	715 75-27	K3	MG/81068/07/17	125	110
Gerbe Moldave aqua	715 75-28	K3	MG/81069/07/17	125	110
Fontaine d'étoiles rouges (AE)	15 405 R-E	K3	FT/81070/07/17	60	15
Fontaine d'étoiles bleues (AE)	15 405 B-E	K3	FT/81071/07/17	60	15
Fontaine d'étoiles jaunes (AE)	15 405 J-E	K3	FT/81072/07/17	60	15
Fontaine d'étoiles vertes (AE)	15 405 VE-E	K3	FT/81073/07/17	60	15
Fontaine d'étoiles violettes (AE)	15 405 VI-E	K3	FT/81074/07/17	60	15
Fontaine d'étoiles blanches (AE)	15 405 BC-E	K3	FT/81075/07/17	60	15
Fontaine d'étoiles multicolores (AE) (rouge, bleu, jaune, vert, violet, blanc)	15 405 M-E	K3	FT/81076/07/17	60	15

(*) BB : bombe d'artifice ; BA : batterie d'artifices ; MG : pot à feu ; FT : fontaine.

Le titulaire des présents agréments est la société Brézac Artifices, Route de Mussidan, 24130 Le Fleix, laquelle importe et commercialise en France les produits portés dans le tableau ci-dessus.

Article 2

Les artifices de divertissement sont agréés aux conditions de la demande.

Le titulaire des présents agréments s'assure que les artifices de divertissement élémentaires importés, conservés, vendus ou utilisés en France sont conformes aux modèles décrits dans les dossiers susvisés et répondent aux exigences réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par le recueil des règles et procédures d'agrément des artifices de divertissement susvisé.

Le titulaire des présents agréments s'assure que la concentration des constituants des compositions pyrotechniques respecte, en outre, les tolérances fixées par l'article 37 de l'arrêté du 4 mai 2010 susvisé.

Article 3

Le titulaire des présents agréments s'assure que les notices et modes d'emploi des artifices de divertissement commercialisés donnent toutes indications nécessaires, en français, pour la préparation et l'exécution des tirs de façon à garantir la sécurité des personnes qui en sont chargées, ainsi que celle du public.

Ces indications comprennent, en particulier, les prescriptions relatives aux mesures à prendre en cas d'incident de tir ainsi que les distances de sécurité à respecter.

Article 4

Le titulaire des présents agréments est tenu de vérifier la conformité des produits importés avec les modèles agréés selon son plan qualité. Ce plan détermine notamment les plans d'échantillonnage et les fréquences de contrôle.

Article 5

Le titulaire des présents agréments s'assure que les étiquettes et marquages sont conformes en tous points aux modèles déposés lors de la demande d'agrément et aux exigences réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du 4 mai 2010 susvisé. En particulier, la masse moyenne de matière active de chaque artifice, telle qu'elle apparaît dans les dossiers techniques présentés par le titulaire des agréments, est indiquée sur l'étiquette sous la forme : « MA \approx xxxxx g », dans laquelle « xxxxx » représente la valeur en grammes de cette masse de matière active. Cette quantité peut être exprimée en « mg » ou en « kg » en fonction de la masse de l'artifice.

Article 6

Les présents agréments sont donnés sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables à ces produits, notamment en matière de transport, de conservation, de vente et d'utilisation.

Article 7

Les agréments ci-dessus sont valables jusqu'au 4 juillet 2017.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 14 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur en chef des mines,
C. BOURILLET